

LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES MODE D'EMPLOI !

☐ **Lundi 20 avril 2026 – Formation à distance**

Fondements juridiques de la commission d'appel d'offres

Place de la C.A.O. dans la commande publique

Champ d'intervention obligatoire et facultatif

Articulation entre organes délibérants, exécutifs et C.A.O.

Composition et mise en place de la C.A.O.

Règles de composition selon la catégorie de collectivité

Désignation des membres titulaires et suppléants

Durée du mandat et renouvellement

Fonctionnement de la commission d'appel d'offres

Convocation et quorum

Règles de vote et de délibération

Obligations de confidentialité

Traçabilité des décisions

Rôle des élus membres de la C.A.O.

Analyse des offres et critères de choix

Limites du rôle de l'élu

Articulation avec les services instructeurs

Responsabilités et risques encourus

Responsabilité administrative et financière

Responsabilité pénale (favoritisme, prise illégale d'intérêts)

Conséquences contentieuses des irrégularités

Sécuriser juridiquement les décisions de la C.A.O.

Bonnes pratiques de fonctionnement

Prévention des conflits d'intérêts

Les objectifs
Connaître et maîtriser le fonctionnement de la CAO
Actualiser ses connaissances

Bulletin d'inscription à retourner à contact@fpt-formations.com
LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Cochez la case correspondante

 Lundi 20 avril 2026 – Formation à distance

Nom.....

Prénom.....

Fonction.....

E.Mail.....

Tel mobile.....

Nom de la collectivité.....

Adresse.....

.....

Code postal/ville.....

Tel professionnel.....

Tarifs NETS / participant et par jour (non assujettis à TVA)
Bénéficiez de 10 % de remise pour l'inscription de 2 participants et de 15 % pour 3 participants !

Cochez la case correspondante

- | | |
|--|-------|
| <input type="checkbox"/> Collectivités territoriales de moins de 10 000 habitants | 440 € |
| <input type="checkbox"/> Etat, Collectivités territoriales de 10 000 à 50 000 habitants | 590 € |
| <input type="checkbox"/> Collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants,
Conseils départementaux et Conseils régionaux | 690 € |
| <input type="checkbox"/> Entreprises privées et publiques | 790 € |

Ce bulletin d'inscription vaut convention de formation simplifiée. Toute annulation doit se faire par écrit et ce dans un délai de 15 jours avant la date de formation. Pour toute annulation ne respectant pas le délai de 15 jours, l'intégralité du montant de la formation sera due.

SIGNATURE

CACHET DE LA COLLECTIVITE

Infos pratiques

Nous contacter :

06 40 40 91 86 – contact@fpt-formations.com

Horaires : 9h30-17h

Le lien de connexion à la formation vous sera indiqué dans
votre convocation